

Association des Intérêts du Village de Tavel

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du jeudi 11 avril 2019.

1. Salutations

Le président, Monsieur Edouard Fontannaz, ouvre la séance de l'assemblée statutaire 2019 et souhaite la bienvenue à chacun.

Il remercie Madame Christiane Heiniger de la paroisse de Clarens pour avoir mis la salle de paroisse à notre disposition.

Le président salue tout particulièrement les invités : Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal, Madame Neleke de Boer, pasteure à Clarens et le Sergent-major Pierre-André Carrel de Police Riviera.

Sont excusés : Monsieur Daniel Martin, Président de la société villageoise de Brent et environs, Monsieur John Grandchamp de Proveytau, Madame Déborah Mamin de la Société des intérêts du Vallon de Villard, Monsieur Marc Horisberg pasteur de la paroisse de Clarens, Mme Inès Fabris de la Paroisse catholique de Ste-Thérèse et Monsieur Gérald Fankhauser, Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Ouest.

L'assemblée observe ensuite une minute de silence pour rendre hommage à Madame Aase Goy, Monsieur Werner Laschinger, Monsieur Edouard Burnier et Madame Monique Favrod.

Le président fait part des noms des membres qui se sont excusés : Monsieur Olivier Burkhalter, Madame Janet Held, Madame Marlyse Burnier, Madame Micheline Maisch, Madame Nicole Weber, Madame Marie-Eve Rambert, Monsieur Enrico Bertinotti, Monsieur Guy Stuby et Madame Lorraine Fontannaz.

Le président rappelle les buts de notre association en citant l'article 1, alinéa 2 des statuts qui stipule : « En collaboration avec les autorités de Montreux, elle veille au développement harmonieux de Tavel. De plus, elle organise des animations périodiques et s'assure du bon fonctionnement du four du village ».

2. Adoption du PV de l'Assemblée générale du 19 avril 2018

Le procès verbal n'est pas lu étant donné que des exemplaires sont à disposition dans la salle. Il est accepté à l'unanimité et avec remerciements à son auteur, Madame Marlyse Piazzalunga.

3. Rapport du président

Le président signale que durant l'année 2018 il y a eu 6 séances de comité auxquelles il faut ajouter des séances avec Messieurs Olivier Blanc, Hubert Diedrichs et Daniel Manzini pour le groupe circulation et les contacts avec le service des Travaux. Egalement plusieurs séances avec Monsieur Olivier Burkhalter pour les questions de programmation des concerts au Caveau du Gouverneur. Les membres du comité sont aussi de service à tour de rôle pour les verrées d'après-concert. Il y a aussi la rencontre annuelle avec les présidents et gouverneurs et la Municipalité ainsi que les autres rencontres et contacts nécessaires pour régler les affaires courantes et imprévues. Le président remercie chacun et chacune pour son engagement ainsi que les bénévoles qui nous aident lors de nos manifestations.

Le président relève que Tavel a la chance de compter plusieurs commerces, dont le café du Torrent, la Boulangerie « au Croustillant 2 » avec un petit tea-room, le kiosque de Tavel, un traiteur, un fast-food Hashtag et le salon de toilettage « au Chien chic ». Il salue et remercie les commerçants, en particulier les nouveaux, et se réjouit de cette offre et invite tout un chacun à en profiter.

Le président signale que dans les activités régulières nous avons la coutume d'offrir un don lors des promotions du Collège Rambert et que cette année un prix de français a été décerné à Ellen Veillard pour ses excellents résultats aux examens.

Fête nationale : Nous avons célébré la fête nationale le 31 juillet 2018 avec un apéro sur la place du village. Pour l'année 2019, nous renouvellerons la formule le 1^{er} août.

La Fête du pain : à l'occasion de la fête du pain du 15 septembre 2018, nous avons témoigné notre gratitude à Monsieur et Madame Philippe et Nelly Pittet, qui après 30 ans ont remis la boulangerie de Tavel à Monsieur Patrick Mansiat et à son épouse, nouvelle enseignante « Le Croustillant 2 » avec tea-room. Nous leur souhaitons plein succès. La fête du pain 2019 aura lieu selon la tradition le samedi du Jeûne le 14 septembre 2019. Tavel et sa fête du pain seront associés à la fête du goût 2019 dont Montreux est la ville hôte.

Le 5 décembre 2018, avec la décoration du sapin de Noël, nous avons organisé une **fête de la St. Nicolas** avec repas canadien et stand de raclettes.

Le 30 décembre 2018, c'était l'apéro de fin d'année au Caveau du Gouverneur ouvert à tous les habitants.

Le 11 janvier 2019, nous avons partagé le souper du comité avec les bénévoles dans le Caveau Froidevaux dans une ambiance chaleureuse.

Le 22 janvier 2019 a eu lieu une séance d'information pour les villages (Clarens, Tavel, Chailly) à la salle de gym du Collège de Clarens en vue de la votation pour la rénovation du Centre des Congrès. Constat de la réalité des villages avec la réalité du Centre des Congrès.

Pour l'animation culturelle, les concerts au Caveau du Gouverneur sont toujours à l'honneur avec des prestations de qualité. Merci encore à Olivier Burkhalter. Petit rappel : pas de réservations possibles. Il suffit de venir assez tôt, vers 19h30, pour s'assurer d'une place. Le programme 2019 est à disposition dans la salle ainsi que sur notre site.

Vendredi 24 mai 2019 aura lieu la fête des voisins. Nous rappellerons cet événement par des affichettes mises à disposition par la Commune.

Hors des activités régulières, le problème complexe de la circulation à Tavel, qui a exigé un suivi du dossier depuis trois ans, a fait l'objet de prises de positions lors de nos deux dernières assemblées générales. Comme indiqué à l'ordre du jour, nous traiterons cette question au point 9. Cette fois, nous avons une proposition concrète de la part du Service des Travaux à vous présenter.

Une autre question importante est apparue : il s'agit de la fête au village. Elle aura lieu en 2020 avec la fête du pain, soit les 18 et 19 septembre 2020. Nous avons accepté la rocade avec Chernex (notre tour était prévu en 2021, mais Chernex nous a demandé ce changement en raison de travaux dans sa rue en 2020). En faisant la fête du village en septembre, nous aurons une seule manifestation à organiser. Comme indiqué au point 10 de l'ordre du jour, nous allons vous présenter les grandes lignes de la fête et constituer le comité de fête.

Pour terminer, et en raison de l'ordre du jour chargé, je ne veux pas allonger et exprime encore mes remerciements aux membres du comité, aux bénévoles, aux services communaux ainsi qu'à la municipalité

4. Approbation du rapport du président

Le rapport est adopté à l'unanimité.

5. Rapport du Caissier et des Vérificateurs des comptes

M. Pierre Kuster, caissier, nous fait la lecture de son rapport. L'exercice 2018 présente un déficit de CHF 2'504.10. Comme entrées principales, nous retenons la participation de la Commission Intercommunale de la Taxe de Séjour (CITS) pour CHF 3'817.00 et les cotisations des membres pour CHF 1'590.00. Sur les 104 membres inscrits dans notre association, 79 ont payé leurs cotisations. Les membres résidant en EMS sont exemptés de cotisations.

Au 1^{er} janvier 2019, le nouveau capital de la société s'élève à CHF 52'113.48. 441 spectateurs ont fréquenté les 9 soirées culturelles au Caveau du Gouverneur.

Monsieur Daniel Manzini et Monsieur François Borcard ont vérifié les comptes de notre association. Monsieur François Borcard donne lecture du rapport des vérificateurs, qui recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés et de remercier le caissier pour son excellent travail.

6. Approbation des comptes et des Vérificateurs

L'assemblée adopte les deux rapports à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs.

Madame Josiane Bonetti demande pourquoi les convocations à l'assemblée générale ont été envoyées en courrier A. Le président lui répond que suite à la pose de digicodes dans plusieurs maisons et immeubles, la dépose du courrier porte à porte pose des problèmes de distribution.

7. Elections des vérificateurs des comptes

Monsieur Daniel Manzini est arrivé au terme de son mandat. Monsieur François Borcard devient 1^{er} vérificateur et Monsieur Olivier Blanc devient 2^{ème} vérificateur. Monsieur Patrick Benedetto se propose comme suppléant et est élu par l'assemblée.

8. Election du comité

Le président remercie Monsieur Pierre-Alain Grand, démissionnaire, pour son excellent travail durant toutes ces années passées au sein du comité et pour sa future aide ponctuelle. A cette occasion une petite attention lui est remise.

Madame Wiebke Steffen s'est portée candidate pour rejoindre le comité en remplacement de Monsieur Pierre-Alain Grand. Il n'y a pas d'autre proposition et Madame Wiebke Steffen est élue à l'unanimité.

Le comité sortant se représente pour 2 ans. Il est également réélu à l'unanimité.

9. Projet circulation

Le président rappelle quelques faits marquants de ce projet. Le groupe circulation a été créé en 2016. En 2017, l'assemblée approuve les propositions du groupe de travail à l'unanimité moins une voix et une abstention. En juillet 2017 un dossier de propositions est remis à la Municipalité. En 2018, l'assemblée reçoit une réponse négative aux propositions du dossier. Puis en juin et octobre 2018, 2 séances ont lieu avec le groupe de travail et les représentants de l'autorité communale et cantonale. En 2019, nous recevons une proposition du service des travaux que nous allons vous présenter.

Au moyen du plan remis par la Commune, nous pouvons constater que la zone de rencontre de 20km/h a été étendue à tout le village de Tavel. Cette proposition est une amélioration de la réalité actuelle et répond aux souhaits de qualité de vie du village. D'autre part, elle peut aussi dissuader les véhicules d'utiliser Tavel comme raccourci et transit.

Un seul bémol consiste en la disparition de la signalisation « bordiers autorisés ». Cette signalisation était toutefois peu respectée. Il faudra bien marquer l'entrée de la zone 20 km/h.

Le président remercie Monsieur Bergonzo du Service des Travaux d'avoir répondu favorablement à notre demande et d'avoir étendu la zone 20km/h dans tout le village de Tavel.

Le président rappelle le règlement de la zone de rencontre qui est une zone dans laquelle les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules. La vitesse maximale y est fixée à 20 km/h. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par de signaux ou des marquages.

La question des aménagements et des modérateurs de trafic pour faire respecter cette vitesse est soulevée. Cette solution est applicable, mais elle peut être bruyante. Nous avons toutefois une année pour homologuer la zone de rencontre. Si la vitesse n'est pas respectée, nous pourrions alors envisager de poser des modérateurs de trafic à l'entrée de la zone de rencontre.

Après examen du plan de circulation, il est demandé que la zone de rencontre commence au début de la rue de l'Oche Thorens et pas en son milieu. Monsieur Bergonzo donne son accord pour modifier cette partie du projet. Il rappelle que ce projet devra être validé par le canton mais avec un préavis favorable de la Commune. C'est le canton qui a la compétence pour déterminer les vitesses sur les routes.

Les 2 stops ne sont pas respectés au débouché sur la rue du Sacre du Printemps. Il faudra vérifier la signalisation et les remplacer éventuellement par un cédez-le-passage. Par sécurité, il est préférable de maintenir les 2 stops. Il faudra aussi sensibiliser les piétons et les automobilistes à une vie commune.

Il est procédé au vote de la zone de rencontre 20 km/h sans la mention « bordiers autorisés » pour éviter un refus de la part du canton. Le projet est approuvé par 41 voix pour, 0 contre et une abstention. Le comité va confirmer par lettre la décision de l'assemblée au Service des Travaux et à la municipalité.

10. Fête 2020

La fête aura lieu le vendredi 18 et le samedi 19 septembre 2020. Nous devons constituer un comité de fête avec des bénévoles. Le thème de la fête sera :

Tavel Painsurprises

La fête au village sera liée à la fête du pain et formera une seule manifestation.

Le périmètre de la fête englobera le haut du village avec une bonne ouverture sur le four et s'étendra à un tronçon de la rue du Sacre du Printemps afin d'associer les commerçants, toutefois sans grande cantine. Avec une animation de quelques artisans et la participation des commerçants, soit le Café du Torrent, le Kiosque et le Hashtag, il est possible de rendre vivante cette partie du village.

Quelques propositions concrètes ont déjà été retenues, telles que vente de boissons (mais pas de nourriture) par le Café du Torrent, un marché des artisans sur le parking derrière l'ébénisterie Hug (nous recherchons encore des artisans), une brocante sur les places de parc devant la maison de Monsieur Stefanino, le fast-food Hashtag qui reste ouvert, un stand de nourriture par le traiteur Gourmet plus, le four à pain qui offrira plusieurs fournées et la vente de pain ainsi qu'un atelier créatif de brioches pour enfants et adultes, un stand de raclettes tenu par la paroisse dans le caveau à côté du caveau Froidevaux et une animation avec musique qui se tiendra dans des petites tentes et les caveaux sans oublier la ruelle de Tavel.

Nous aurons besoin de plusieurs bénévoles pour l'activité du four qui sera plus importante. Il serait bon que les personnes intéressées puissent déjà se familiariser lors de la fête du pain 2019. Quelques inscriptions sont déjà enregistrées avec aussi quelques confirmations orales.

11. Divers et propositions individuelles

M. Piemontesi nous transmet les salutations de la Municipalité. Il est ravi que le projet circulation soit sur une bonne voie et se félicite du bon esprit du village ainsi que de notre engagement pour la vie du village.

L'Assemblée est levée à 21h40 et les discussions se poursuivent avec le verre de l'amitié ainsi qu'avec les quiches et salées de notre nouveau boulanger de Tavel !

La secrétaire


Marlyse Piazzalunga

Tavel le 25 avril 2018